



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

19 mai 2020 – 19H00 – (convocation du 13 mai 2020)

.....

**Présents** : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Madame Pierrette QUEROL, adjointes, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Thierry BERNARD, Madame H el ene BEDOS, Monsieur Ga etan DESCAMPS, Richard VERLAGUET, Madame Jeannine CASTELLANI, Madame Martine MOULY-CHARLES, Conseillers Municipaux.

**Absent(s)** :

Monsieur R egis FONTES, Monsieur Serge FALIP, Madame Colette BRUNEAU, Madame Sandrine GALTIER, Madame Karine SAUVAGNAC (excus es).

**Secr etaire de s ance** : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Par mesure de s curit  li e au COVID-19, Monsieur le Maire demande   l'Assembl e D lib rante la tenue de cette s ance   Huis-clos.

**Pour** : 10

**Abstention** : 0

**Contre** : 0

Monsieur le Maire demande   l'Assembl e D lib rante l'approbation du proc s-verbal de la s ance ordinaire du 5 mars 2020.

Monsieur le Maire se retire aux questions 3 et 4.

### QUESTION 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNE

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assembl e D lib rante des r alisations 2019 du BUDGET COMMUNE, dress es par le comptable public, madame MICHELET :

Pour la section de fonctionnement.

- D penses de fonctionnement = 1 247 846.40  
- Recettes de fonctionnement = 1 379 786.76  
- R sultat comptable 2019 = 131 940.36  

Exc dent report  de 2018 = 403 620.48  

R sultat cumul  de l'exercice = 535 560.84  .

Pour la section d'investissement.

- D penses d'investissement = 479 257.21  
- Recettes d'investissement = 530 400.43  
- R sultat comptable 2019 = 51 143.22  

Besoin de financement report  de 2018 = 201 340.42  .

Besoin de financement cumul  = 150 197.20  .

Le Compte de Gestion dress  pour l'exercice 2019 du Budget COMMUNE, par le receveur, n'appelle ni observation, ni r serve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2019 Budget COMMUNE, dressé par le Comptable Public.

**Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

**QUESTION 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2019 du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT, dressées par le comptable public, madame MICHELET :

Pour la section d'exploitation.

- Dépenses d'exploitation = 408 385.10 €
- Recettes d'exploitation = 397 605.53 €
- Résultat comptable 2019 = -10 779.57 €

Excédent reporté de 2018 = 64 591.94 €

Résultat cumulé de l'exercice = 53 812.37 €.

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 63 173.38 €
- Recettes d'investissement = 57 170.11 €
- Résultat comptable 2019 = - 6 003.27 €

Excédent reporté de 2018 = 16 994.09 €.

Résultat cumulé de l'exercice = 10 990.82 €.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2019 Budget EAU-ASSAINISSEMENT, dressé par le Comptable Public.

**Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

**QUESTION 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2019 BUDGET COMMUNE de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

Le résultat cumulé de fonctionnement doit être en priorité affecté au recouvrement de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter 150 197.20 € en section d'investissement et de reporter 385 363.64 € en section de fonctionnement au Budget 2020 COMMUNE.

Madame Pierrette QUEROL demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget COMMUNE ainsi que l'affectation du Résultat.

**Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0**

**QUESTION 4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2019 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

La section d'investissement présente un excédent de 10 990.82 €, il n'y a pas d'affectation à établir.

La totalité de l'excédent de fonctionnement est reportée en fonctionnement.

Madame Pierrette QUEROL demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT.

**Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0**

**QUESTION 5 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA REGION ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB POUR LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS D'URGENCE AU TITRE DE L'ECONOMIE**

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que la Région Occitanie a mis en place des mesures économiques d'urgence pour aider les entreprises à faire face à la crise sanitaire du COVID-19 et anticiper la reprise économique.

Une convention tripartite entre la Région Occitanie, la Communauté de Communes Grand et la Commune est proposée afin de permettre une aide directe de la Commune auprès de chaque entreprise éligible sur son territoire et selon les critères de la Région, en charge de l'instruction des dossiers.

La participation financière de la commune serait calculée comme suit :

- Pour les entreprises répondant aux critères d'éligibilité du fonds de solidarité exceptionnel Occitanie pour mars :

Nombre de salarié	Commune d'HEREPIAN	Communauté de Communes Grand Orb	Région Occitanie
0 salarié	250 €	500 €	1 000 €
de 1 à 10 salariés	325 €	750 €	1 500 €

- Pour les entreprises répondant aux critères d'éligibilité du fonds de solidarité exceptionnel Occitanie pour avril :

Nombre de salarié	Commune d'HEREPIAN	Communauté de Communes Grand Orb	Région Occitanie
0 salarié	250 €	500 €	1 000 €
de 1 à 10 salariés	500 €	1 000 €	2 000 €
De 11 à 50 salariés	1 000 €	2 000 €	4 000 €

La participation financière de la Commune serait versée directement au bénéficiaire, suivant la décision d'attribution de la Région prise selon les modalités de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020, jusqu'à épuisement des crédits alloués (20 000 €), et ce, avant le 31 décembre 2020.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

**QUESTIONS DIVERSES :**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H10.

**Le Maire  
Jean-Louis LAFAURIE**